

Réunion du Conseil Municipal du 5 septembre 2011

Présents : Mmes Marie-Antoinette METRAL, Edwige MOENNE-LOCCOZ, Yolande TROISVALLETS-RIGLET, MM Alain RAMELLA-PRALUNGO, Jean-Maurice DE NAVACELLE, Yannick DESGRANGES, Pierre JOIGNE, Jérôme PERRET

Absents : Mme Muriel FREZIER (pouvoir à Mme Yolande TROISVALLETS-RIGLETS), MM Florent ALLAMAND, Laurent BOUCLIER, Jacky MILON (pouvoir à Mme Marie-Antoinette METRAL), Eric MISSILLIER (pouvoir à Jean-Maurice DE NAVACELLE).

Secrétaire de séance : M. Jérôme PERRET

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2011, sans réserve, ni observation.

↳ ADMINISTRATION GENERALE

➤ Désignation des délégués à la commission « milieux aquatiques » du SIVM du Haut Giffre

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SIVM du Haut Giffre de Taninges assure, dans un but d'intérêt général, la mise en commun de moyens humains, techniques et financiers pour la compétence « gestion et aménagement intégrés des eaux du bassin versant du Giffre et Risse ».

Cette compétence est administrée par une commission « milieux aquatiques » émanant du Conseil Syndical du SIVM du Haut Giffre, composée de 11 membres désignés par les Conseils Municipaux de chaque commune adhérente.

Madame le maire demande au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal DESIGNER les délégués à la Commission « Milieux aquatiques » du SIVM du Haut Giffre à savoir

- * titulaire : Madame Marie-Antoinette METRAL
- * Suppléant : Monsieur Yannick DESGRANGES

➤ Convention de mise à disposition de locaux communaux au profit du Département de la Haute Savoie

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une partie des locaux de la mairie (bureau, hall d'accueil et toilettes) est mis à disposition de l'assistante sociale pour assurer les 2^{ème} et 4^{ème} lundis de chaque mois de 14h à 16h30 une permanence locale.

Puis elle précise qu'il convient de formaliser cette situation par une convention fixant les modalités de cette mise à disposition. Un projet de convention est présenté à l'assemblée.

Le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux communaux au profit du département de la Haute Savoie pour permettre la tenue d'une permanence de l'assistante sociale sur la commune.

➤ Licence débit de boissons de catégorie IV

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune est propriétaire d'une Licence débit de boissons de catégorie IV qu'elle louait à M. GAILLARD Louis, gérant du restaurant La Tanière sis à Agy.

Puis elle précise que ce dernier ayant vendu son fonds de commerce à la société dénommée GLOBE TROTTER, il convient de délibérer pour permettre l'exploitation du débit de boissons par ces nouveaux repreneurs.

Le Conseil Municipal EMET un avis favorable à la location de la licence de débit de boissons de catégorie IV à la société GLOBE TROTTER et ce à compter du 17 septembre 2011.

➤ **Bail commercial – Bâtiment communal d'Agy**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 12 juillet dernier relatif à la résiliation anticipée et à l'amiable du bail emphytéotique au profit de l'Association « Centre Nordique d'Agy » qui concernait un bâtiment polyvalent comprenant notamment un restaurant, un gîte, un appartement....

La Commune étant devenue propriétaire des bâtiments, il convient d'établir un bail commercial.

Madame le Maire présente un projet de bail à intervenir avec la société GLOBE TROTTER pour un montant mensuel de 930,24 euros, indexé sur l'indice national du coût de la construction et révisable chaque année le 1^{er} septembre.

Un état des lieux contradictoire sera établi à l'entrée en jouissance des lieux.

Le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer ledit bail commercial avec la société GLOBE TROTTER.

FINANCES

➤ **Tarifs de la restauration scolaire**

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que la commune d'Arâches, prestataire des repas pour le restaurant scolaire de l'école Tom MOREL, a été amenée à procéder à une augmentation du prix des repas pour l'année scolaire 2011/2012 de 2%, hausse engendrée par l'augmentation du prix des matières premières.

Il est proposé de répercuter la hausse de 0,13 euros par repas sur le montant à facturer aux familles soit

Enfant : 4,67 € par repas (4,54€ depuis le 01/10/2010)

Adulte : 6,61€ par repas (6,48€ depuis le 01/10/2010)

Le Conseil Municipal DECIDE d'appliquer les tarifs ci-dessus proposés avec effet au 01/10/2011.

Il est à noter qu'outre la différence de 1,94€ par repas entre le prix facturé par la commune d'Arâches (6,61€ incluant les matières premières, le personnel de fabrication, la livraison, la mise à disposition d'un agent pour le service) et le prix facturé aux familles par la commune de Saint Sigismond (4,67€), la commune supporte les frais de personnel d'encadrement (environ 1,36€/repas), de chauffage, d'entretien des locaux, d'électricité

La commune prend donc en charge au minimum 3,30€ par repas ce qui représente environ 21000 euros par an.

Par ailleurs, la qualité des repas semble donner entière satisfaction puisqu'aucune réclamation n'a été enregistrée à ce jour.

➤ **Participation exceptionnelle au Centre Nordique d'Agy**

En l'absence de dossier déposé, la décision est reportée à une date ultérieure.

URBANISME

➤ **Demandes d'urbanisme en cours**

Pétitionnaire	Lieu	Objet
LEMOINE Denis	Route des Alluaz	Extension de 35m ²
FOREL Yannick	Le Planey	Création de 2 fenêtres
BARANGE Jean-Paul	Chemin des Terrasses	Création d'1 véranda de 30m ²
BARANGE Jean-Paul	Chemin des Terrasses	Création d'un sas d'entrée 4m ²
COUDURIER Martine	Agy	Démolition d'une ancienne remise
HUBER Emmanuel	Chemin chez Bouvier	Réfection couverture du toit
LABOURET Jean-Bernard	Route du Châtelard	Avancée du toit sur terrasse

FORETS - ENVIRONNEMENT

➤ Etat d'assiette des coupes pour 2012

Madame le Maire fait part de la proposition de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS relative

- au programme des coupes de bois pour l'exercice 2012,
- à la mise en vente de ces bois dans le cadre d'un dispositif de vente groupée ou de vente groupée avec mise à disposition des bois sur pied en vue de leur exploitation groupée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- APPROUVE cette proposition et DEMANDE que la destination de ces coupes soit conforme aux indications portées au tableau ci-après

Série	Parcelle	Proposition ONF	Année de passage proposée	Renseignements complémentaires	Volume résineux présumé (m3)	Volume feuillus présumé (m3)	Estimation en € en équivalent bois sur pied
Unique	B	PBF12*	2012		200	0	6200

(*) *Prévente de bois façonnés 2012*

- DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder au martelage des coupes désignées ci-dessus,
- APPROUVE la mise en vente de ces bois dans le cadre d'un dispositif de vente groupée,
- EMET UN AVIS DEFAVORABLE à la mise en vente groupée avec mise à disposition des bois sur pied en vue de leur exploitation groupée.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ S.I.V.U. d'Agy

La procédure de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du site nordique d'Agy est sur le point d'être finalisée avec le Centre Nordique d'Agy : des précisions d'ordre financière et organisationnel restent à apporter.

➤ S.I.V.U. des Fontaines

Les dispositions générales et administratives (DICT, signalisation du chantier, constat d'huissier, information des riverains, arrêtés de circulation) ont été prises pour permettre le démarrage des travaux le 5 septembre 2011 pour une durée de 2 mois.

➤ Projet cœur de village

Considérant les limites financières et techniques de la commune, le projet d'aménagement et de sécurisation du cœur de village a été retravaillé. Le coût estimatif s'élève désormais à 520 000 euros H.T. soit une baisse de 50 000 euros. Parallèlement à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, il est nécessaire de prévoir un emprunt de 200 000 euros pour financer ce projet sans abandonner les autres projets en cours.

Par ailleurs, de nouvelles demandes de subventions seront prochainement déposées auprès des instances départementales et préfectorales et l'appel d'offres sera alors lancé.

➤ Cabinet d'infirmières

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la reprise d'activité d'infirmières libérales de Gwenaëlle GABILLEAU et Maïna LE MEUDEC. Installées au cabinet médical des Carroz, route des Moulins, elles sont disponibles sur rendez-vous au cabinet ainsi que pour tous les soins à domicile : prises de sang, pansements, injections, aide à la toilette. Tél : 04.50.18.13.84

➤ **Epicéas de l'école Tom MOREL**

Madame le Maire évoque le problème soulevé lors du dernier Conseil d'école à savoir l'ombre générée par les 2 épicéas de l'école qui provoque en hiver la formation de glace au sol.

Pour éviter la formation de glace l'hiver, le conseil d'école demande que ces arbres soient coupés.

Il est souligné par les conseillers d'une part que l'ombre est appréciée des enfants en été et d'autre part que ces arbres supportent les illuminations de Noël et qu'il serait dommage de les supprimer un an après l'installation décorative.

L'abattage est-il indispensable ? Une autre solution ne peut-elle pas être trouvée ?

Les membres du Conseil mandatent M. Florent ALLAMAND pour apporter une réponse professionnelle.

La séance est levée à 21h



BONNE RENTREE A TOUS